Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 9 (1871)

Heft: 52

Artikel: [Nouvelles diverses]

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-181545

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 24.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse: un an, 4 fr; six mois, 2 fr.; trois mois, 1 fr.

Pour l'étranger: le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne; —ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 30 décembre 1871.

Tous les peuples ont leur jour de fête, chez les Anglais on fête la $No\ddot{e}l$, chez les Juiss la $P\dot{a}ques$, chez nous le premier jour de l'an.

Il ne manque pas d'esprits moroses pour se plaindre de cet usage, qui a ses inconvénients, il est vrai; il coûte fort cher aux patrons et aux grands parents; il n'est pas moins dispendieux pour les gens du monde, et entretient tout un commerce de futilités ou plutôt d'inutilités qui n'ajoutent rien au confort de la maison, et ne contribuent ni à former le goût ni à répandre les beaux arts.

Il n'y a pas non plus beaucoup de bien à dire de l'habitude que nous avons de jeter à la poste une centaine de petits papiers carrés sur lesquels notre nom est inscrit, et d'en importuner nos amis.

Cependant tout puéril qu'il est, le jour de l'an a du bon. On a beau pester contre lui quand on regarde le fond de sa bourse, on le regretterait énormément s'il venait à être aboli. Ce jour si calomnié est la véritable fête des familles. Tout ce qui dans ce bas monde n'a pas encore quinze ans, passe dans un ravissement anticipé ce bienheureux mois de décembre.

Et n'est-ce rien que ce jeune peuple? Ses joies ne sont-elles pas les joies les plus sacrées? N'est-il pas juste, raisonnable, agréable de demander aux vieux des sacrifices pour le plus grand bonheur des jeunes? Quand la petite famille se précipite le matin dans la chambre paternelle en poussant des cris de joie, pense-t-elle seulement aux bonbons et aux polichinelles? N'est-elle pas émue par avance des bons baisers qu'elle va recevoir ? N'a-t-elle pas aussi des cadeaux à faire, ses bonnes pages, ses dessins, si admirés et si désirés? S'il y a eu quelque gros péché de commis, n'est-ce rien que cette amnistie nécessaire du jour de l'an? N'est-ce rien pour le pécheur? Et n'est-ce rien pour le juge? Nous devenons si positifs que nous devrions bénir ces petites solennités qui mettent un peu de poésie dans notre vie prosaïque.

Ah! le jour de l'an n'est pas seulement la fête des enfants; c'est la fête des pères et des mères. Et même sans parler des enfants qui sont jeunes par le privilège de leur âge, n'y a-t-il pas de grandes personnes qui sont jeunes par le privilège de leur bon cœur et qui se sentent heureuses d'échapper un peu, ce jour-là, aux affaires, de serrer la main

d'un vieil ami, de soulager discrètement, sous prétexte d'un cadeau, une misère respectable?

Quand les visites sont faites, les cadeaux portés et reçus, les enfants dans leur berceau, quel est le père ou la mère qui ne se recueille un instant pour penser à l'année écoulée et à celle qui commence, et pour prendre devant Dieu quelque bonne résolution?

Chacun se souvient de la charmante mascarade qui eut lieu à Lausanne en 1869. Au nombre des divers groupes qui composaient le cortége, celui de la Noce fut particulièrement remarqué et applaudi.

Après la noce, vient le baptême, qui en est une conséquence toute naturelle. Aussi nos bons époux villageois qui nous firent alors assister à leur union, ne nous ont point oubliés; ils présenteront leur nouveau-né à la population lausannoise le 1^{er} janvier 1872. Parents et invités formeront une assez nombreuse société où nous retrouverons toute l'originalité et le pittoresque des costumes de la Noce et du bon vieux temps.

Plus de cinquante jeunes gens se préparent à nous donner cette mascarade qui sera, nous assuret-on, très bien organisée, et ne manquera pas de mettre, pendant quelques heures, toute notre ville en gaîté.

M. le rédacteur du Conteur vaudois, à Lausanne. Votre numéro du 23 décembre courant contient une longue dissertation ayant pour titre : Un requin dans le lac Léman.

Aux premiers mots de cette scientifique étude, je partis d'un bruyant éclat de rire, attendu que l'histoire du dit bâton noueux me revint en mémoire. Je dois tout d'abord déclarer que la Société vaudoise des sciences naturelles a donné, à cette occasion, preuve de ses connaissances, car le bâton noueux est bien une colonne vertébrale de requin.

Comme votre correspondant, je puis rassurer les nageurs et les nageuses de notre lac des craintes qu'ils pourraient avoir à ce sujet, en leur déclarant que l'animal auquel a appartenu cette colonne vertébrale n'a jamais vécu dans notre lac.

Voici le fait. Au mois d'avril 1870, je me rendis avec un ami et collègue de Lyon, dans une usine près Villeneuve, pour y poser un pont à peser les chars. Cet ami avait apporté avec lui une échine de requin sèche, mais fraîche cependant, dans le but d'en faire présent au musée de Payerne, où il devait se rendre les jours suivants. Notre travail achevé à l'usine, nous nous rendîmes en hâte à Villeneuve pour y diner, et ensuite prendre le bateau pour Ouchy. Dans le trajet de l'usine à Villeneuve je m'étais chargé de porter le fragment du redoutable animal. Pendant que nous causions entre la poire et le fromage, l'on vint nous avertir que le bateau allait arriver; et ayant un certain parcours à faire de l'hôtel au port, il y eut un moment de confusion, et le fragment de colonne vertébrale de requin fut rapidement rassemblé à d'autres objets et nous partimes pour le port. Mais nous dûmes faire une halte sur le port attendu que le bateau n'était pas encore arrivé. Il est donc très probable que ce soit à cet endroit que ce débris de poisson, voyant nos eaux limpides, prit la détermination de regagner son élément favori, car dès ce moment il avait disparu. Arrivé en vue de Montreux, mon ami, faisant l'inspection de ses bagages, constata la disparition du requin. A Ouchy, il écrivit au maître d'hôtel d'où nous sortions, en le priant, si l'animal était resté à table d'hôte pour le dessert, de bien vouloir l'expédier au musée de Payerne.

Agréez, M. le rédacteur, mes civilités empressées. G. Maillard, mécanicien.

Lausanne, le 24 décembre 1871.

Une manifestation aussi rare que touchante avait lieu dernièrement à Pully, à l'occasion de la retraite de l'ancien instituteur, M. Corsat, qui, pendant trente années d'un entier dévouement, s'y est consacré à l'éducation de la jeunesse. Les autorités et la population ont voulu montrer à leur ancien maître combien ses services étaient appréciés, en organisant à son honneur un banquet d'adieu. A l'ouverture, un souvenir lui fut offert comme témoignage de reconnaissance et d'affection de la part de ses anciens élèves; puis MM. Mœnnoz, juge de paix, Milliquet, syndic, et plusieurs autres citovens exprimèrent en termes émus les regrets qui accompagnent M. Corsat dans sa retraite, et trouvèrent de nobles paroles pour retracer le dévouement et les vertus de ce digne instituteur.

Nous ajouterons que de telles manifestations honorent non-seulement ceux qui en sont les objets, mais aussi les localités qui savent ainsi récompenser les hommes chargés de l'éducation de la jeunesse.

Onna bounna leçon.

(Conto).

(Suite et fin.)

Din la pouaire que l'avaî, s'étai bin promessa dé né jamé contraréhî lo commindémin dé se n'hommo, quié que lai diessé.

On momenet aprî, l'épâo prind onna brantse dé lantanna, la maillé po djindré lé doù bet, et la baille à sa féna in lai desin dé la gardâ, quanquié la lai redémandaî. Su cin, partiront à pì po l'otto, io l'arrevaront âotré pai la nè.

Pindin bin dai z'annâhiés, s'accordaront lo mì dâo

mondo, por cin que Louison n'avaî pas àobllià la pararda que se n'hommo lai avaî fè lo dzo dé sé nocés. Nion ne l'arai recogna: felie, l'ètai onna crouïa agace, et féna l'étai pachinta qu'onna faïa.

Adon, on dzo vaiquié noutre n'hommo que dese dincé à sa féna: « Dis-vai, lai ia grand tin que te n'as pas vu té dzins, se n'allâvi lâo fère n'a vesita? » Bin ste vâo, que lai répond Louison tota dzohiâosa. Et l'hommo crîé son vôlet po applaihî lé tsévaux et lé menâ lè.

Ao maîtin dâo tsemin rincontront onna tropa dé corbès.

- Quin mouè de pindsons! se dit l'hommo.
- N'est pas dai pindsons, c'est dai corbés, répond la féna.
- Viré lo tsai et rintornin-no à l'otto, crîé lo maître à son vôlet. Et la mîma ne cutsîront tsî leu.

Quoquié tin aprî, mîmo commerce, Louison vaîsai dai mutons io se n'hommo vaîsai daî lâo, dé manière que po lo sécond iadzo, lo tsai fut reverî et la vesita âi villio l'a fouainnâ.

Po lo traisièmo iadzo, noutron mauragrai fà rapplaihî por allâ tsî son biau-paré. L'étion prî d'arrevâ quand furent crâisî pai on tropè dé dzenelhie.

- Quinna binda d'ouïés! que fà.
- Po dai ballé z'ouïés, lè dai ballé z'ouïés, se refâ Louison.

Dincé fasin, avoué quôquié coups d'écourdja, ie puront à la fin arrevâ tsî lé dou villio, qu'aviont to betà pai lé z'écouallés po lé resâidré. Gritton et Glôdine étiont assebin vegnaité avoué lâo z'hommos po dzohi dâo revalle-va.

La mère volie inmenà sé trai felié din sa tsambra, l'avai fam dé savai coumin Louison s'arrindzivé avoué se n'hommo.

Pindin cè tin, lo pâré implliavé onna toupena d'ékiu naovo, l'a plliacîvé su onno trabllia ao maitin dao pailo, et dese à sé biau-fe: « Vaiquie por cè qu'ara la féna la pllie obéïessinta. »

Quand lo pllie villio dai biau-fe eut cin ohiu, lé ge lai épéluïvont et s'est beta à crià:

— « Gritton, ma bounna Gritton que i'âmo, vin vers mé onna menuta sté plliè. » Mâ tot cin né servessai dé rin, Gritton fasai la sorriauda. Adon lai fut force dé l'allà queri, mâ cllia pourra masetta n'in put rin avai qu'onna puchinta remauffahié.

Lo sékond fut onco gros pllie motset avouè sa Glôdine.

Oreindrai, l'étai lo tor dao troisièmo. Ne fâ ni ion ni doù, s'in va tot ballamint toquâ à la porta et dese: « Vins-vai Louison. « Et cllia-z'iquie in saillecin coumin on inlutso lai démandé cin que pâo lai fèré pllièsi.

 Rebaille-mé la brantse dé lantanna que t'è baillaita din lo boù lo dzo dé noûtron mariadzo.

Louison décrotsé dué mailletté de se n'ajuston, in trait la brantse, setse coumin la grolla et la baille à se n'hommo, que dese dincé à sé biau-fraré:

« Vaidé-vo, vos aria dû fèré coumin mé, maillí la brantse du tin que l'étai verda. L. C.

-0050500